

## RETRIBUTIONS SCOLAIRES

Pour l'année scolaire 2018/2019, les rétributions seront de **20 € par mois et par enfant**, ce prix comprenant les frais de scolarité, l'assurance scolaire et la participation aux voyages scolaires. De ce fait, aucune autre participation ne vous sera demandée au cours de l'année. **Une réduction de 10 % sera effectuée pour le 3<sup>ème</sup> enfant.**

Nous aimerions, dès à présent, connaître votre choix pour le règlement des rétributions :

**prélèvement** (merci de nous faire parvenir dans les plus brefs délais un RIB – Si vous aviez fait le choix du prélèvement l'année passée, il n'est pas nécessaire de nous faire parvenir un RIB sauf si vous avez changé de banque durant l'été)

- pour l'année
- mensuel chaque 10 du mois (d'octobre à juillet inclus)

**règlement par chèque**

- pour l'année
- mensuel (d'octobre à juillet inclus)- Merci de nous faire parvenir 10 chèques qui seront encaissés au 10 de chaque mois

**règlement en espèces**

- pour l'année
- mensuel (d'octobre à juillet inclus)

	1 enfant	2 enfants	3 enfants
rétributions à l'année	200 €	400 €	540 €
Rétributions mensuelles	20 €	40 €	54 €

## ASSURANCE SCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE

Cette année, comme l'année précédente, **TOUS** les enfants de l'école se verront affilier à l'assurance scolaire AVIVA, et ce pour simplifier de nombreuses démarches, notamment au niveau du restaurant scolaire, du périscolaire... Cette assurance offre de très bonnes couvertures tant sur temps scolaire qu'extra-scolaire. L'adhésion à AVIVA sera désormais comprise dans les frais de scolarité. Un document vous présentant les couvertures se trouve ci-joint.

Merci de votre compréhension

L'OGEC